

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES

Mise en demeure N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du marché N°E02/2020 dont les délais sont échus.

La SARL M&A IT/Algérie sise au 35 extension lot communal et jeunes aveugles 16050 Draria, wilaya d'Alger est mise en demeure pour un délai de trente (30) jours, à l'effet de procéder à la livraison des fournitures.

Passé ce délai, le décompte commencera à compter de la parution de la mise en demeure N°01 dans l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société conformément à la réglementation en vigueur.